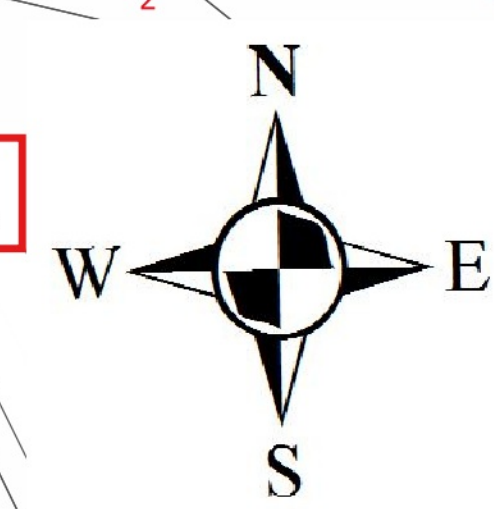
**Planche 1****Planche 2****Planche 6****Planche 7**

Légende :

	Perimètre du secteur Sauvegarde.		Secteurs.
	Monuments historiques (MH - SMH) Immeubles, partie d'immeubles, façades ou fragments, toitures, jardins, etc., protégés par la législation sur les monuments historiques. Cet outil, via caves, ch. chemises, dt. vestiges cloître, ou autres, et d'écart de démolir les fondations, dt. terrasses, ni rien de plan, ni par ailleurs, au passage voûte, si table, si toiture, les terrasses, for tout un vestige antique.		Espaces libres Vues et perspectives Vues et perspectives sur monument à préserver. Vues et perspectives sur front bâti à préserver. Vues et perspectives sur façade à préserver. Vues et perspectives paysagères à préserver.
	Zone délimitée sur plan PSMV/Sois et Refond. MH.		Espaces libres à dominante minérale Espace libre évitant à dominante minérale à conserver. Cours. Espace libre adossé à dominante minérale avec obstacles à conserver. Espace libre à dominante minérale à aménager ou à créer.
	Constructions existantes Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'aménagement, la modification ou l'altération sont interdits. Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'altération, l'aménagement partiel interdit, ou la modification de ses fin. charbonnières et autres. Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être restitué, modifié ou réaménagé.		Espaces libres à dominante végétale Espace libre évitant à dominante végétale à conserver. Espace libre à dominante végétale à créer. Jardins. Substitution des dispositions : Démolition et espace libre à dominante végétale à créer. Composition végétale (massif, alignement, arbre isolé) à conserver et renouveler. Composition végétale (massif, alignement, arbre isolé) à créer.
	Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification, pourvu être inscrite à l'accession d'aménagement public, ou privé.		Patrimoine de l'eau Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur. Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur partiellement. Patrimoine de l'eau à créer et mettre en valeur.
	Echoppement.		Passages Passage existant à conserver. Passage à créer. Passage à créer (voie verte). Début et fin de traitement piéton. Voie à modifier.
	Modification.		Fond de plan Valeur N° de parcelle Nom de voie
	Règles architecturales édictées en vue de la mise en valeur de l'architecture et du cadre bâti.		Parcelles et numéros. N° de parcelle Surface hydrographique.
	Composition : restitution d'une composition architecturale.		Habillage linéaire d'axes. N° de voie Altitude (NGF).
	Couronnement : restitution d'un couronnement.		Empreinte de voie - PSMV
	Délaçage de toit : restitution d'un délaçage de toit à chevrons.		
	Mécanisme : suppression de matériaux parasites, dénaturant la typologie de façade.		
	Constructions neuves protégées établies sur le domaine public pourvu être inscrite à l'accession d'aménagement public, ou privé.		
	Empreinte de construction imposée.		
	Suppression des dispositions : Démolition et emprise de construction imposées.		
	Alignements nouveaux imposés.		